

NOTE INTRODUCTIVE DE LA CONFERENCE DE PRESSE

Par YJ Choi, RSSG, UNOCI
(Abidjan, 30 juin 2011)

1. Le peuple ivoirien a fait montre d'une détermination sans faille durant la crise. Avec la contribution de la communauté internationale, un chapitre douloureux de l'histoire de la Côte d'Ivoire s'est refermé. En même temps un chapitre s'ouvre avec divers défis.

2. Ensemble, nous devons restaurer l'état de droit; nous devons continuer d'assurer la réconciliation nationale ; nous devons préparer au plus tôt les élections législatives si nous voulons qu'elles aient lieu avant la fin de l'année ; nous devons également nous focaliser sur la reprise économique.

3. Nous sommes convaincus que le Président Ouattara et son équipe, qui ont montré des qualités remarquables de patience et de sang-froid pendant la crise, travaillent jour et nuit pour relever ces défis au profit du peuple Ivoirien.

4. Cependant, je voudrais souligner l'importance de la restauration rapide de l'état de droit parce qu'elle est une condition nécessaire au succès des autres tâches. Pour cela, nous avons besoin d'une vision claire de l'établissement d'une structure nationale de sécurité et une ligne de commandement bien établie, qui permettrait le déploiement effectif des éléments de la police et de la gendarmerie à travers le pays. Ce qui permettrait, à son tour, le retour des éléments armés dans les casernes.

5. Il n'y a pas de statu quo en matière d'état de droit dans une société. Soit il y a progrès ou régression chaque jour, en fonction des mesures prises ou non.

6. Les autorités ivoiriennes font de leur mieux pour accélérer le règlement de la question de l'état de droit à travers le pays. Pour les accompagner, l'ONUCI a pris certaines mesures de sécurité dans l'ouest du pays, où on observe un certain niveau de déficit de sécurité. Cela avec l'appui et la coopération des autorités ivoiriennes.

7. La première mesure concerne la création de huit nouveaux camps militaires à l'Ouest, à Bouaflé, Gagnoa, Issia, Sinfra, Tabou, Taï,

Touleupleu et Zouan Hounien. L'ONUCI entend réaliser ces projets avant la fin de Juillet. Les camps, une fois établis, seront renforcés par du personnel civil travaillant dans les domaines des droits de l'homme, l'état de droit, la protection de l'enfance, le genre, et le VIH/SIDA et leurs collègues du système des Nations Unies.

8. La deuxième mesure consiste à réhabiliter et à équiper en mobiliers de bureaux et en véhicules, un certain nombre de préfectures et sous-préfectures, commissariats et gendarmerie endommagés dans les zones sensibles. Le système des Nations Unies a déjà, à sa disposition, 2 milliards de francs CFA à cet effet.

9. Mais une fois de plus, je tiens à souligner que ce ne sont que des mesures de sauvegarde pour faire face aux besoins urgents. La solution fondamentale ne pourra venir que des autorités ivoiriennes avec le déploiement de la police et de la gendarmerie à travers le pays et le retour des militaires dans les casernes. Je comprends que cela constitue la priorité des priorités pour les autorités ivoiriennes dans leurs efforts d'instaurer un état de droit à travers tout le pays pour marquer une nette différence avec le régime précédent.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole
Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-020235107
Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>